



POLITIQUE DES LOISIRS,
DU SPORT ET DU PLEIN AIR
DE LA VILLE DE BEAUHARNOIS
2017-2022

UNE
VILLE EN SANTÉ,
*grandeur
nature!*




VILLE DE
Beauharnois

**Politique des loisirs, du sport et du plein air
de la Ville de Beauharnois**

Adoptée le 4 juillet 2017
lors de la séance régulière du conseil municipal

Coordination du comité de travail
Anne Bouthillier
Coordonnatrice à la culture et à la vie communautaire

Le comité
Anne Bouthillier, Éric Brunet, Jacques Daoust,
Stéphane Dufresne, Louis Godin, Jasmine Labrecque,
René Lafrance, Patrick Laniel, Loïc Lessard-Paquette,
Étienne Marchand, Gédéon Pomerleau et Alexandre Viau

Réalisation, design graphique et impression
Communauté services conseils Itée

Imprimé sur du papier Enviro 100, contenant 100 % de fibres recyclées
postconsommation, certifié Éco-Logo. Procédé sans chlore
et fabriqué à partir de biogaz.



LE MOT DU *maire*



C'est avec fierté que je vous présente la nouvelle *Politique des loisirs, du sport et du plein air* de la Ville de Beauharnois, politique qui fait, par ailleurs, partie intégrante du *Plan stratégique de développement durable Beauharnois 20/20*. En la parcourant, vous comprendrez rapidement que les activités récréatives et sportives occupent une place de choix.

En effet, le conseil municipal considère que le sport et les loisirs procurent des bienfaits économiques, personnels et sociaux indéniables. C'est pourquoi les Beauharlinois doivent développer de saines habitudes de vie afin de combattre la sédentarité. De surcroît, être physiquement actif contribue pleinement à une meilleure vitalité de nos communautés.

Je profite de l'occasion pour remercier les membres du comité de travail pour leur participation remarquable et, enfin, je vous invite à consulter cette nouvelle *Politique des loisirs, du sport et du plein air*, à l'adopter et à la faire grandir au sein de notre collectivité.

Claude Haineault
Maire

LE MOT DES *conseillers*



Jacques Daoust
District Parc Industriel



Patrick Laniel
District Saint-Louis

Nous sommes heureux de vous faire connaître la nouvelle *Politique des loisirs, du sport et du plein air* de la Ville de Beauharnois. C'est d'ailleurs avec grande fierté que nous avons participé à l'élaboration de cette politique qui est le fruit d'un processus de concertation entre la population et les différents acteurs de la Ville.

La participation du conseil municipal à ce projet démontre clairement l'intérêt qu'il accorde à la santé et au bien-être de sa population. De plus, cette politique permettra assurément à la Ville de bonifier la qualité de ses infrastructures de même que son offre d'activités de loisir, de sport et de plein air.

Nous désirons remercier les membres du comité de même que les gestionnaires du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour leur engagement et leur contribution à l'élaboration de cette politique.

Beauharnois, une ville en santé, grandeur nature !



Préambule

Le rôle des services municipaux de loisir a grandement évolué au cours des dernières décennies. De simples prestataires d'activités, ils jouent davantage un rôle de chef d'orchestre dans leur communauté en acceptant la responsabilité de nombreuses problématiques à caractère social.

Effectivement, aujourd'hui, ces services nous permettent d'agir en collaboration avec les forces actives du milieu et de canaliser les initiatives citoyennes. Par leur capacité à mettre les citoyens et les milieux de vie au cœur de leurs priorités, ils ont vu rapidement leur mandat initial s'élargir pour maintenant englober des responsabilités qui débordent les frontières du simple loisir occupationnel.

Ainsi, la qualité de vie des citoyens et leur santé sont au cœur de leurs interventions qui s'appuient sur de nombreuses études démontrant que la pratique régulière d'activités physiques et sportives a un impact direct sur la santé mentale et physique des individus. Sans oublier que la qualité des milieux de vie est l'un des principaux facteurs d'attraction des nouveaux arrivants.

En se dotant d'une *Politique des loisirs, du sport et du plein air*, la Ville de Beauharnois prend en considération les besoins évolutifs de sa population, tout en veillant à renforcer sa qualité de vie ainsi que la vie communautaire dans son ensemble. Cette politique s'inscrit dans la suite logique des autres politiques municipales adoptées par le conseil de Ville de Beauharnois. Elle découle évidemment de la vision énoncée dans le *Plan stratégique de développement durable Beauharnois 20/20* visant à faire de cette ville un lieu où il fait bon vivre.

LA RÉGIE INTERMUNICIPALE BEAU-CHÂTEAU

La création de la *Régie intermunicipale de gestion des installations sportives et récréatives de Beauharnois-Châteauguay* a pour objectif principal d'unir les forces des deux villes afin de mieux desservir les citoyens en matière d'infrastructures sportives et récréatives. Les projets que souhaite réaliser la Régie consistent à mettre en place un complexe sportif et récréatif intérieur, deux complexes aquatiques (l'un intérieur et l'autre extérieur) et un centre récréatif quatre saisons.

LES BUTS DE LA politique

La présente politique a pour but d'amener les citoyens de la Ville de Beauharnois à devenir des gens plus actifs physiquement grâce à une offre de service diversifiée et de qualité, et à des lieux de pratiques adaptés et accessibles à tous. Pour ce faire, la Ville de Beauharnois entend :

- établir une orientation commune sur le développement des sports et des loisirs en précisant les principes, les orientations et le cadre d'action commun;
- assurer la concertation, la cohérence et la continuité de l'offre sur le territoire par un engagement collectif de tous les milieux impliqués;
- mettre en place les conditions favorisant de saines habitudes de vie pour les citoyens et les familles en rendant disponibles des activités et des infrastructures de loisirs, de sport et de plein air diversifiées, accessibles et adaptées à tous les modes de vie sur l'ensemble du territoire de la Ville.





LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA *politique*

LES LOISIRS

La notion de loisir comprend trois dimensions : temps libre, activités et liberté de choix. Le temps libre est le temps dont dispose une personne après s'être acquittée de ses obligations personnelles, familiales, sociales et civiques. Quant aux deux autres dimensions, la liberté de choix est sous-jacente à la possibilité qu'a une personne de pratiquer des activités qui lui plaisent et qui répondent à ses besoins de détente, de repos, de divertissement ou de développement selon ses goûts, ses habiletés, ses aspirations ou ses ambitions. Pour la Ville de Beauharnois, les loisirs regroupent les activités physiques, les loisirs communautaires et les loisirs culturels.

LES SPORTS

On entend par « sport » toutes formes d'activités physiques et sportives qui, à travers une participation organisée ou non, ont pour objectif l'expression ou l'amélioration de la condition physique et psychique, le développement des relations sociales ou l'obtention de résultats en compétition de tous niveaux.

LE PLEIN AIR

Le plein air se soucie plus particulièrement de l'accessibilité au milieu naturel pour la pratique libre et sécuritaire des activités en maximisant la qualité de l'expérience et le respect des milieux naturels.



LES PRINCIPES *directeurs*

La qualité et la diversité de l'offre de service municipale

L'organisation des loisirs, du sport et du plein air doit permettre à tous les citoyens, de tous âges et peu importe le sexe, d'atteindre leurs objectifs par une offre de service diversifiée et de qualité.

L'accessibilité

Pour favoriser l'accès à une offre de loisirs, de sport et de plein air diversifiée, la Ville de Beauharnois s'engage à considérer plusieurs aspects reliés à l'accessibilité tels que le prix, la distance, le transport, les horaires et l'information.

La sécurité

Afin d'optimiser les retombées positives de la pratique des loisirs, du sport et du plein air sur le territoire de la Ville, les activités doivent être pratiquées d'une façon sécuritaire et efficace. La sécurité exige un système d'évaluation, un plan directeur des installations et une vigilance constante.





LES *démarches*

**Les grandes orientations et les bases
du plan d'action émergent des
démarches suivantes :**

- formation d'un comité consultatif formé de délégués de la Ville, d'organismes partenaires et de citoyens;
- établissement d'un diagnostic concernant les loisirs, le sport et le plein air sur le territoire;
- identification des forces et des faiblesses du milieu, des besoins et des améliorations à apporter;
- consultation publique réalisée le 4 novembre 2015 afin de connaître l'avis de la population en ce qui concerne les équipements existants, l'offre de service actuelle, les besoins et les améliorations souhaitées;
- validation de la présente politique par le comité consultatif.



AXES d'interventions

PARTENARIAT

La concertation au service du citoyen

La réponse aux besoins multiples du citoyen requiert le décloisonnement et la concertation des institutions et des organisations desservant une même clientèle. En ce sens, une politique du loisir doit être en interaction constante avec d'autres interventions publiques, notamment en matière de santé et de bien-être, d'éducation et de culture, de sécurité et d'environnement.

Par ailleurs, chaque communauté locale dispose d'un volume plus ou moins grand de ressources collectives. Conséquemment, la meilleure perspective d'avenir réside dans le réseautage des diverses structures de services, et ce, bien entendu, dans le respect des compétences et des expertises spécialisées.

Par la concertation, la Ville de Beauharnois vise l'amplification des possibilités et l'amélioration de l'efficacité, en réduisant les contraintes et les obstacles à la participation des usagers.

AMÉNAGEMENT DES INFRASTRUCTURES ET ACCESSIBILITÉ

Dans la mesure du possible, la pratique d'activités physiques, de loisirs et de plein air doit permettre à tous les participants, de tous âges et de toutes conditions, d'atteindre leurs objectifs, quels qu'ils soient, sans faire l'objet de discrimination. Cela est rendu possible par l'obtention de services et d'infrastructures de qualité et par l'accès à des installations et des équipements sécuritaires.

LE plein air

Les objectifs et les actions en lien avec le plein air sont intégrés aux trois axes énumérés ci-contre. À Beauharnois, les nombreux parcs et espaces verts, les milieux naturels et le fleuve Saint-Laurent se côtoient, offrant un cadre de vie exceptionnel à ses citoyens. La proximité de la nature et son accès facile offrent un potentiel remarquable de lieux de pratique d'activités de plein air.



LA PROMOTION ET LE DÉVELOPPEMENT

La Ville de Beauharnois doit transmettre à la population l'information relative aux possibilités de loisir, de sports et d'activités de plein air. Elle doit également travailler à développer les mécanismes d'interactions entre les acteurs travaillant avec elle à sans cesse enrichir et diversifier l'offre de service.





PARTENARIAT

OBJECTIFS :

- favoriser la concertation entre les services municipaux et les organismes du milieu;
- collaborer pour créer un réseautage entre les différentes instances et ainsi favoriser la complémentarité;
- encourager l'émergence de nouvelles activités et la formation des acteurs dans les secteurs des loisirs, du sport et du plein air.



PISTES D'INTERVENTION :

- développer une plus grande concertation entre les divers intervenants du milieu afin d'assurer la continuité de l'offre de service et de favoriser la complémentarité;
- encourager les partenariats avec le milieu scolaire pour assurer une offre de service complémentaire;
- développer des partenariats avec les organismes du milieu et les entreprises privées afin de développer une offre de service plus diversifiée;
- poursuivre et multiplier nos collaborations avec les différents paliers de gouvernement pour soutenir et encourager l'aménagement de nouvelles infrastructures;
- soutenir les acteurs dans leurs démarches de formation;
- agir à titre d'agent facilitateur.



AMÉNAGEMENT DES INFRASTRUCTURES ET ACCESSIBILITÉ

OBJECTIFS :

- offrir des sites d'activités de même que des ressources accessibles et adaptées;
- améliorer le réseau d'infrastructures et d'espaces verts de façon à répondre aux besoins de l'ensemble des citoyens;
- favoriser la pratique régulière et sécuritaire d'activités physiques, sportives, de loisirs et de plein air;
- développer l'accessibilité à une offre de service diversifiée et attrayante en plein air.



PISTES D'INTERVENTION :

- améliorer l'accessibilité des lieux et des équipements sportifs afin de rejoindre l'ensemble de la population;
- assurer la qualité et la mise aux normes des infrastructures existantes en fonction de critères de qualité établis par les divers gouvernements;
- s'assurer de planifier le développement d'infrastructures en fonction de la croissance de la population et des nouveaux besoins;
- offrir une programmation diversifiée qui tient compte des différentes modalités de pratique (individuelle, en groupe, libre, structurée) et des niveaux de pratique (initiation, récréation, compétition);
- poursuivre et développer des moyens pour faciliter les procédures d'inscription (soirée d'inscription, inscription en ligne, etc.);
- être à l'écoute des demandes du milieu et des nouvelles tendances;
- faciliter l'accessibilité aux personnes vivant une situation de handicap;
- maintenir une tarification abordable;
- maintenir, améliorer et développer des infrastructures permettant le développement d'activités en lien avec le plein air et le nautisme.



LA PROMOTION ET LE DÉVELOPPEMENT

OBJECTIFS :

- diffuser adéquatement l'ensemble de l'information concernant l'offre de loisirs, de sport et de plein air sur le territoire de la Ville de Beauharnois;
- contribuer au dynamisme et au développement du milieu des loisirs, du sport et du plein air;
- développer et promouvoir l'image de marque de la Ville de Beauharnois sur le plan du plein air;
- favoriser les activités en lien avec les saines habitudes de vie;
- assurer l'intégration des principes de développement durable dans le déploiement de l'offre de service.



PISTES D'INTERVENTION :

- appuyer les initiatives visant la création d'organismes sportifs et de plein air complémentaires à l'offre de service existante;
- soutenir le recrutement et la formation de bénévoles dans les disciplines sportives;
- soutenir l'engagement des intervenants du milieu et encourager les initiatives;
- assurer la présence et la participation de l'équipe du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire dans les organisations afin de maintenir un lien étroit avec les différents acteurs des domaines des loisirs, du sport et du plein air;
- promouvoir les diverses formes de loisirs, de sport et de plein air ainsi que les multiples groupes qui les pratiquent ou les rendent possibles;
- développer et varier les outils de communication pour joindre un plus grand nombre de citoyens;
- mettre en valeur les talents locaux pour promouvoir la participation;
- favoriser l'organisation d'événements d'envergure ralliant de nombreux intervenants;
- développer nos attraits en lien avec le nautisme et en accroître la promotion touristique;
- travailler à acquérir des espaces dans le Bois Robert afin d'en améliorer l'accès et le développement d'activités.





660, rue Ellice, bureau 100
Beauharnois (Québec) J6N 1Y1

ville.beauharnois.qc.ca
450 429-3546